



**Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire**

Réf : SG⁰¹/IC/19-12-22

Monsieur Pap NDIAYE
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 19 décembre 2022

Objet : suspension du rugby à l'UNSS

Monsieur le Président,

Le drame survenu mercredi 14 décembre lors d'une rencontre UNSS de rugby à sept affecte toutes les membres de notre association. Nos pensées vont bien sûr vers Mathias, sa famille, ses proches et également vers toutes les jeunes et les encadrant-es présent-es.

Nous venons de découvrir le courrier qui a été adressé à toutes les président-es des associations sportives ainsi qu'aux membres de l'AG de l'UNSS. C'est avec stupeur que nous avons pris connaissance de votre décision ainsi que de sa précipitation.

Suspendre « jusqu'à nouvel ordre, la pratique du rugby sous toutes ses formes » au sein des associations sportives comme dans les rencontres UNSS est incompréhensible. Vous semez ainsi le doute sur les compétences professionnelles des enseignant-es d'EPS et portez atteinte à la confiance que leur accordent les chef-fes d'établissement, IA-IPR, parents et élèves.

Un accident, aussi dramatique soit-il, et loin de nous de le minimiser, ne peut conduire à exclure une activité sportive dans une telle précipitation alors qu'une enquête commence probablement tout juste à être diligentée et que la commission mixte nationale (CMN) ne s'est pas encore réunie. De nombreuses disciplines sportives ont eu malheureusement à déplorer de graves accidents ces dernières années. Et s'il avait fallu suspendre ces pratiques sportives, le sport scolaire serait devenu orphelin du cœur de son activité. Les deux semaines de vacances qui viennent de démarrer auraient pu être utilement mises à profit afin de ne pas réagir sous le coup de l'émotion.

Au regard de sa temporalité et de l'exhaustivité de sa diffusion, un tel courrier ne procède pas d'une simple maladresse. Il risque de provoquer une réaction qui visera à empêcher toute activité dite « à risque » ou à contraintes particulières, à les proscrire des programmations tant dans le sport scolaire qu'en EPS. Inévitablement, c'est tout le rugby scolaire (EPS/association sportive/sections sportives/UNSS) qui va être mis au ban dès janvier 2023.

Nous vous demandons d'envoyer un nouveau courrier aux mêmes destinataires visant à réhabiliter le rugby à l'école et ne pas jeter l'opprobre sur nos collègues qui l'enseignent en EPS, l'animent à l'AS ou organisent les rencontres UNSS.

Restant à votre disposition, soyez assuré Monsieur le Président, de notre attachement au service public du sport scolaire.

Coralie BÉNECH
Co-Secrétaire Générale

Nathalie FRANCOIS
Secrétaire Nationale

Benoît HUBERT
Co-Secrétaire Général

Copie à :

- Jean HUBAC, Chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Philippe LIMOUZIN, conseiller sport à la DGESCO
- Olivier Girault, Directeur national de l'UNSS